

Formation

Déterminer l'aptitude au travail



Médecins, infirmières praticiennes spécialisées et infirmiers praticiens spécialisés (IPS)

Intervenants impliqués dans la gestion de dossiers d'assurance-invalidité chez les employeurs et assureurs du secteur public et privé



Français



6 heures (1 journée)



En présentiel

Résumé

Est-ce qu'il est indiqué médicalement de prescrire un arrêt de travail à mon patient ?

Est-ce que l'état de santé de l'employé ou de l'assuré répond à la définition de l'invalidité dans le cadre du contrat d'assurance-invalidité qui est en vigueur ?

Ce sont des questions que les médecins et les infirmiers et infirmières ainsi que les intervenants impliqués dans la gestion des dossiers d'assurance-invalidité se posent respectivement tous les jours.

Or, se tromper en prescrivant un arrêt de travail alors que le patient est apte au travail ou se tromper en prescrivant un retour au travail alors qu'il est inapte au travail à un impact négatif sur la santé.

Il en va de même si en tant que responsable d'un dossier d'assurance-invalidité je refuse, je suspends ou je mets fin à des prestations d'assurance-invalidité alors que l'employé ou l'assuré est inapte au travail.

Pour être efficace pour répondre à ces deux questions, il faut maîtriser certaines notions afin d'être bien outillé pour déterminer si un patient, un employé ou un assuré est apte ou non à travailler.

Une méthode rigoureuse et systématique pour se positionner solidement par rapport à l'aptitude au travail est présentée aux participants en mettant l'accent sur les problèmes de santé mentale et musculo-squelettique, les deux causes principales d'invalidité.



Objectif général

Cette formation vise à acquérir les connaissances, habiletés et attitudes pour déterminer l'aptitude au travail en favorisant la collaboration entre toutes les parties prenantes (employé/assuré/patient, employeur, assureur, professionnels de la santé traitants).

Objectifs spécifiques

Au terme de cet atelier de formation, le participant sera en mesure de :

- Procéder à une collecte d'information complète, fiable, objective et ciblée
- Utiliser stratégiquement toutes les sources d'informations disponibles auprès de l'employé/assuré/patient, des professionnels de la santé traitants, de l'assureur et de l'employeur
- Maîtriser les concepts de capacité, de risque, d'endurance, de tolérance, de limitation fonctionnelle et de restriction fonctionnelle
- Identifier, vérifier la fiabilité et déterminer l'intensité des exigences physiques, cognitives et émotionnelles du poste de travail
- Identifier et documenter les limitations fonctionnelles
- Déterminer la sévérité des limitations fonctionnelles à l'aide de 11 indices de sévérité clinique
- Établir les restrictions fonctionnelles de façon détaillée, précise et qui respecte le droit de gestion de l'employeur
- Évaluer si les limitations et les restrictions fonctionnelles sont compatibles avec les exigences physiques, cognitives et émotionnelles du poste de travail sans risque pour sa propre santé et sécurité et sans risque pour la sécurité d'autrui
- Mesurer l'impact des facteurs psychosociaux personnels et professionnels afin d'identifier la personne qui peut travailler, mais ne veut pas travailler et savoir comment gérer cette situation
- Collaborer efficacement avec toutes les parties prenantes
- Compléter efficacement un formulaire d'assurance-invalidité
- Favoriser le retour à la santé et un retour au travail précoce, sécuritaire et durable

Plan de formation

Le 1^{er} module (5 heures) décrit une méthode en 4 étapes pour déterminer l'aptitude au travail. Le 2^e module (1 heure) aborde les appels entre le médecin traitant et l'assureur ou le service de santé de l'employeur : avantages, difficultés, conditions de succès et interventions pour favoriser la collaboration.

Méthode pédagogique :

La formation est conçue pour maximiser les interactions avec le formateur et entre les participants. À partir d'exemples concrets et de mises en situation, l'accent est mis sur le savoir-faire (habiletés) et le savoir-être (attitudes).

Un document PDF qui reprend toutes les notions abordées lors de la formation et qui fournit des informations complémentaires et des références est remis aux participants après la formation.

Formateur

Dr Coulombe a pris sa retraite de la médecine après plus de 30 ans de pratique.

Il a partagé l'exercice de la médecine familiale, de la médecine militaire et de la médecine du travail avec l'enseignement et la gestion dans les Forces canadiennes de 1991 à 2010 comme médecin militaire puis comme médecin civil. Il y a été dirigeant en santé et sécurité au travail, gestion d'invalidité, entraînement opérationnel, directeur des services professionnels et directeur général d'établissements de santé au pays et à l'étranger.

Par la suite il a été consultant jusqu'en 2022. Il offrait des services de médecin-conseil et de formateur auprès des employeurs et assureurs du secteur privé et public. Il exerçait la médecine du travail, domaine de la médecine qui met l'emphase sur la prévention en milieu de travail ainsi que la médecine d'assurance et d'expertise, qui met l'emphase sur la gestion d'invalidité.

Il a toujours enseigné depuis le début de sa carrière que ce soit au niveau clinique, management, prévention en milieu de travail ou gestion d'invalidité. Il se consacre notamment à la formation sur la prévention des facteurs de risque psychosociaux au travail depuis plus de 10 ans et à la formation sur la détermination de l'aptitude au travail depuis plus de 25 ans.

Depuis sa retraite de la médecine en 2022, il poursuit ses activités professionnelles en tant que formateur en milieu de travail, en milieu universitaire et lors de congrès et colloques sur des sujets touchant la prévention en milieu de travail, la gestion d'invalidité et la détermination de l'aptitude au travail.

Il a complété un microprogramme et un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en médecine d'assurance et d'expertise de la faculté de médecine de l'Université de Montréal.

19 septembre 2024